

## Veuillez présenter ce formulaire lors du paiement des frais scolaires 2020-2021

Juin 2020

**5<sup>e</sup> année – Groupes 151, 152, 153, 154**

Veuillez noter que des changements de groupe sont possibles durant l'été.

QUANTITÉ	ARTICLES À PAYER À L'ÉCOLE Documents dans lesquels l'élève écrit, dessine ou découpe.	FRAIS À PAYER
1	Agenda	10,00 \$
1	Cahier d'activités Caméléon A+B + abonnement numérique	20,00 \$
1	Documents reproductibles en français	6,00 \$
1	Documents reproductibles (ECR-Science-Univers Social)	8,00 \$
1	Documents reproductibles en anglais	4,00 \$
	<b>Total</b>	<b>48,00 \$</b>

	<i>Je fais des math et du français en cuisinant (contribution volontaire pour l'achat de nourriture)</i>	8,00 \$
--	--	---------

Le paiement des frais scolaires se fera à l'école dès le 30 juin jusqu'à la rentrée scolaire, selon l'horaire suivant :

- du lundi au jeudi de 7 h 30 à 14 h 30
- le vendredi de 7 h 30 à 11 h 30

**\*\* Le secrétariat de l'école sera fermé du 13 juillet au 10 août 2020 \*\*.**

Il y a trois méthodes de paiement au secrétariat de l'école (lundi au jeudi de 8h30 à 11h et de 12h30 à 14h et le vendredi est sur rendez-vous seulement) :

- *Nouveauté* : Interac - carte de débit et de crédit
- Chèque à l'ordre de l'école Charles-Lemoyne en indiquant le nom de votre enfant (nom et prénom)
- Argent comptant (montant exact).

Nous vous souhaitons une très belle rentrée scolaire.

Stéphane Abran  
Direction

Céline Dodd  
Direction-adjointe